


## INSTRUMENT D'ADHESION

**Considérant** que l'Accord Instituant le Réseau International sur le Bambou et le Rotin a été conclu le 06 Novembre 1997 et révisé à New Delhi, le 15 Octobre 2008.

Nous **Charles Armel DOUBANE**, Ministre des Affaires Etrangères et des Centrafricains de l'Etranger déclarons que le Gouvernement de la République Centrafricaine, après avoir examiné l'Accord Instituant le Réseau International sur le Bambou et le Rotin adhère à l'Accord en question, et entend sincèrement l'exécuter et en mettre en œuvre les dispositions.

**En foi de quoi**, nous avons signé le présent instrument d'adhésion.

Fait à Bangui, le 20 AVR 2018



Le Ministre

*Charles Armel DOUBANE*

**Charles Armel DOUBANE**